

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 29 janvier, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : DONGUY Roger (Pouvoir à GEROLT Didier), GAUDRY Pierre, CHARPIGNY Mathilde. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

INTERVENTION DU SIVOM DU LOUHANNAIS – PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT ET INFORMATIONS SUR LE TRI ET LE RECYCLAGE

- a pris connaissance des éléments d'information.

INTERVENTION DE LA SOCIETE CPC FROID CONCERNANT LA DESSERTE DE SON LOCAL SITUÉ « PLACE DU MUSEE » - DEBAT AVEC LES RIVERAINS ET LES ELUS

- a pris connaissance et conscience des nuisances occasionnées.

- a décidé par 15 voix pour et 2 voix contre, pour les deux années à venir, d'adjoindre au panneau « Interdiction aux poids lourds » la mention « Sauf livraisons aux riverains ».

- a décidé par 15 voix pour et 2 voix contre de s'engager à travailler avec l'entreprise CPC FROID pendant les deux années à venir pour trouver un nouveau local plus adapté au développement des activités de l'entreprise.

RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES Jean DENISET :

➤ PRESENTATION D'UN AVANT-PROJET CHIFFRÉ

- a décidé par 16 voix pour de retenir l'avant-projet n°2 de rénovation de la salle des fêtes Jean Deniset consistant en l'extension de la salle des fêtes avec l'aménagement d'une salle d'évolution multi-activités pour les activités périscolaires pour un coût estimatif prévisionnel des travaux de 703 027 € HT soit 843 632.40 € TTC (1 voix pour l'avant-projet n°1 consistant en la rénovation et l'extension de la salle des fêtes pour un coût estimatif prévisionnel de 558 027 € HT soit 669 632.40 € TTC)

- donne pouvoir à M. le Maire afin de déposer la demande de permis de construire relative au projet, lancer l'appel d'offres pour le marché de travaux correspondant et entreprendre toutes les démarches nécessaires se rapportant audit projet.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.

- a validé à l'unanimité le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation de la salle des fêtes Jean Deniset

- autorise à l'unanimité M. le Maire à établir le dossier de demande de subvention pour 2015 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

M.A.P.A. – MISSION DE CONTROLE (DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX – MISSION L, SEL, HAND et HAND CO – MISSION SPS) DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ET DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'IMMEUBLE CHEVAUCHET – RESULTATS DE LA CONSULTATION ET ETUDE DES DEVIS

- ce point sera à nouveau débattu lors de la prochaine réunion du conseil municipal de février 2015 en raison de l'absence de chiffrage d'une mission obligatoire (mission LE) dans les devis initiaux des entreprises (nouvelle consultation).

SEMCODA : AUGMENTATION DU CAPITAL ET MODIFICATION DES STATUTS (ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12.03.2015) – DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DONNANT POUVOIR AU REPRESENTANT DE LA COMMUNE LORS DE L'AGE

- a décidé à l'unanimité de donner pouvoir au représentant de la Commune afin :

- D'autoriser l'Assemblée Générale Extraordinaire à déléguer un Conseil d'Administration la faculté de réaliser une augmentation de capital de 2 240 000 €
- D'autoriser l'Assemblée Générale Extraordinaire à conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'instituer un droit de souscription à titre réductible pour les actions non souscrites à titre irréductible.
- D'émettre un vote négatif à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés à la demande des salariés
- D'autoriser la modification des statuts proposée.

LOTISSEMENT SENIOR SEMCODA EN COURS DE CONSTRUCTION : CHOIX DE LA DENOMINATION DU LOTISSEMENT

- a décidé de surseoir à statuer.

PROJET DE LOTISSEMENT AU LIEUDIT « LES BENOITS » SUR UN TERRAIN COMMUNAL :

➤ PRESENTATION DE 4 SCENARIOS RELATIFS AU LOTISSEMENT COMMUNAL ET/OU PARTENARIAT AVEC UN BAILLEUR SOCIAL

- a décidé de surseoir à statuer

➤ CHOIX D'UN SCENARIO ET D'UN « NOM » POUR CETTE OPERATION

- a décidé de surseoir à statuer

➤ AVIS SUR LA CANDIDATURE DE LA SEMCODA

- a décidé de surseoir à statuer.

CONSULTATION POUR LA SIGNALÉTIQUE DU LOTISSEMENT « LES GUIBLANCHES 3 » ET POUR LA FOURNITURE DE MATS PUBLICITAIRES AU BOURG (SALON DE THE, MUSEE DU CHAMP BRSSAN, GALERIE DES ARTS, CPC FROID...) – ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité, de retenir, pour la réalisation du panneau signalétique du lotissement « Les Guiblanches 3 », le devis de l'entreprise DESIGN PUBLICITE – 71500 SORNAY pour un montant de 280 € HT.
- a décidé à l'unanimité, de retenir, pour la réalisation de barrettes signalétiques directionnelles, le devis de l'entreprise DESIGN PUBLICITE – 71500 SORNAY pour un montant total de 447 € HT (3 lames et 2 mâts).
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les devis et passer la commande.

CONSULTATION POUR LA SIGNALÉTIQUE AUX INTERSECTIONS ENTRE LA RUE DES JARDINS, LA RUE DU MOULIN, LA RUE JEAN JAURES ET LA RUE NOUVELLE (STOPS) ET DIVERS PANNEAUX (INTERDICTION CHIENS, BAINADE INTERDITE...) – ETUDE DE DEVIS

- a décidé de surseoir à statuer dans l'attente de nouveaux devis.

CONSULTATION POUR LA REFECTION DE LA FACADE OUEST DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE-HARMONIE AVEC SUPPRESSION DE L'ENDUIT EN CIMENT ET LA MISE EN VALEUR DES PIERRES – ETUDE DE DEVIS

- a décidé, par 13 voix pour l'EURL MORIN Franck, 2 voix pour l'entreprise COULON Jean-Michel et 2 abstentions, de retenir le devis de l'entreprise MORIN Franck pour un montant total de 6454.00 € HT soit 7744.80 € TTC.
- autorise M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

COMITE DE LA FOIRE DE PAQUES DE ROMENAY : DEMANDE DE SUBVENTION 2015 (2000€)

- a décidé à l'unanimité d'allouer au comité d'organisation de la foire bétail gras de Pâques, au titre de l'année 2015, une subvention de 2000 €.

TRANSPORTS SCOLAIRES / ASSURANCES A L'ANATEEP : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU 01.01.2015 AU 31.12.2015

- a décidé à l'unanimité de renouveler l'adhésion à l'ANATEEP pour l'année 2015.
- autorise Mr le Maire à payer la cotisation annuelle

AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE BASCULE POUR LA CREATION D'UN POINT ACCUEIL TOURISME : LOT 2 CHARPENTE BOIS / ZINGUERIE – ETREPRISE Pascal DEBOST – AVENANT N°1 EN MOINS-VALUE POUR UN MONTANT DE 484.91 € HT

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en moins-value de l'entreprise Pascal DEBOST – 71470 ROMENAY d'un montant de 484.91 € HT soit 581.89 € TTC.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE S. ET L. : DEVIS MODIFICATIF POUR LE TRI ET LE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES (MOINS-VALUE PAR RAPPORT AU DEVIS INITIAL VALIDÉ LE 31.03.2011)

- a validé à l'unanimité le devis du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de S. et L. correspondant à la finalisation du classement avec mise à disposition d'un emploi temporaire et encadrement technique pour un montant de 9083.45 €.
- autorise M. le Maire à signer ledit devis et passer la commande.

PROJET DE CREATION D'UN MUSEE DE L'OURS PAR Mme Véronique REYMONDON (RECHERCHE D'UN LOCAL)

- a pris acte de la demande de Mme Véronique REYMONDON.

AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par le SYDESL pour la mise en place d'un poste de transformation 100KVA sur le domaine public au lieudit « Avenue de la Gare ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. Pascal HERMANN pour la construction d'un garage de 18.15 m² sur sa propriété située « 39, Impasse du Grand Mollard ».
- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par la SCP RIVON/MERLE-DUREUX pour la propriété de M. GRANGER Gabriel située au lieudit « 1114, Route des Cadolles ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposée par Me Régis PERE pour la propriété de M. GHEZA et de Mme RITZ située « 1881 Route de Loizette » (projet de construction d'une maison d'habitation d'environ 120m²).

A PRIS CONNAISSANCE :

- du renouvellement du CDD de M. PEPIN Georges – 200 heures – pour le curage des fossés
- des statistiques de fréquentation du Musée du Champ Bressan pour l'année 2014
- rappel du compromis de vente signé en mars 2013 avec M. André FAVRE pour l'achat de terrain vers le nouvel EHPAD
- de la suggestion de la nouvelle appellation de la galerie municipale
- de l'invitation à la pose de la 1^{ère} pierre de l'EHPAD le lundi 16.02.2015 à 14H

- du projet de transfert de la licence IV à Louhans par M. Emile KOHLER
- de la demande de location par la SCP PERRAULT et PERE de la pièce située au-dessus de la Porte d'Orient selon un bail professionnel de 3 ans et selon un loyer mensuel de 50 €.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

LE MAIRE,
Didier GEROLT.

